



Date de la séance : 09 juin 2023  
Date de la convocation : 02 juin 2023  
Conseillers en exercice : 27  
Conseillers présents  
ou représentés : 25  
Quorum : 14

République Française  
Département de Loire-Atlantique

## Procès-verbal Conseil Municipal - Séance du 09 juin 2023

**L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin**, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, en mairie, en vertu des articles L.2121.10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence d'Anthony BERTHELOT, maire.

Membres présents (20) : Anthony BERTHELOT. Fabienne LEMONNIER. Laurent DENELE. Christine BARBARIN. Gwenvaël DURET. Sophie BIALAIS-FERNAGU. Stéphane PLACAIS. Leila BOUNOUS. Kévin GUEGUEN. Georges DROBYSZ. DAVID Fabienne. Nelly GAUROIS. David THOMAS. Jean-Noël ARNOUX. Amélie RICHARD. Audrey POISSON. Teddy LOCQUARD, Serge DAVID, Magalie ORAIN, Pascal DUBLINEAU, Michel SOUTADÉ.

Pouvoirs (5) : Eric MORAZZANI à Laurent DENELE. Catherine SEGUINEAU à Audrey POISSON. Jérôme COLLIER à Georges DROBYSZ. David THOMAS à Fabienne LEMONNIER. Léon DELARCHAND à Leila BOUNOUS.

Absent-s excusé-s (2) : Carole BALCON. Dany LEFEBVRE.

Secrétaires de séance : Fabienne LEMONNIER et Pascal DUBLINEAU.

### Table des matières

1 – DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.....	1
2 – MOTION DE SOUTIEN A YANNICK MOREZ, MAIRE DE SAINT-BREVIN, ET POUR DIRE STOP AUX VIOLENCES FAITES AUX ELUS.....	1

### 1 – Désignation des secrétaires de séance

Fabienne LEMONNIER et Pascal DUBLINEAU sont désignés secrétaires de séance.

### 2 – Motion de soutien à Yannick MOREZ, Maire de Saint-Brevin, et pour dire stop aux violences faites aux élus

Rapporteur : Anthony BERTHELOT, maire

La Communauté des Maires, des Présidents d'intercommunalités et des élus locaux de Loire-Atlantique unie souhaite rendre hommage à leur collègue maire de Saint-Brevin, Yannick MOREZ, qui a pris la lourde et douloureuse décision de démissionner de son mandat et de quitter sa commune de cœur.

Sa décision a été prise à la suite de l'incendie criminel qu'il a subi et sous la pression de menaces intolérables et quotidiennes d'opposants d'extrême droite au Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile.

Au-delà de la forte émotion suscitée par cette violence extrême, nous voulons rappeler l'urgence à protéger les élus locaux de la République et de dire collectivement « STOP » aux ennemis de la démocratie locale et de la République ! Cette nouvelle agression est un révélateur de l'impuissance publique croissante et de la montée de la violence dans notre société.

Tags insultants sur les murs de nos mairies ou de nos maisons, harcèlements sur les réseaux sociaux, menaces de mort, agressions physiques, outrages, insultes et maintenant incendie criminel. Ensemble, les élus des communes et intercommunalités de Loire-Atlantique, nous souhaitons dénoncer ces agissements contraires à l'exercice de la démocratie.

Ces ennemis de la démocratie préfèrent le despotisme de la violence et de la force. Ces ennemis de la démocratie préfèrent l'égoïsme à la volonté générale. Ces ennemis de la démocratie méprisent notre

mandat local qui nous a été confié par nos concitoyens. Ces ennemis de la démocratie préfèrent la haine, à la liberté d'expression, au respect d'autrui et à la tolérance.

Jusqu'ici la démocratie locale restait à peu près préservée. Aujourd'hui, les violences faites aux élus locaux ne cessent d'augmenter. Il y a les agressions externes mais aussi internes à nos conseils municipaux, alimentées par un débat démocratique national de plus en plus déplorable et violent. Nous appelons à retrouver rapidement et collectivement le chemin d'une démocratie apaisée, respectueuse et exemplaire.

Ces violences sont aussi renforcées par le sentiment d'impunité des auteurs d'agressions, avec en cause la lenteur de la Justice et l'absence de poursuite pénale par manque de moyens.

Même si le maire reste l'élu préféré, car il est un habitant parmi les habitants, confrontés plus que quiconque au quotidien des Français, cette impunité a pour conséquence directe de nuire à notre fonction et désacralise notre mandat de maire et d'élu local ! Et les rares fois où il y a une condamnation, les peines appliquées ne sont pas à la hauteur.

La souffrance des élus locaux n'est pas acceptable, comme celle de leurs familles, qui aussi subissent ces violences. La santé mentale et psychologique des élus doit être prise aussi au sérieux, comme pour toute victime, avec la nécessité d'un accompagnement psychologique adapté et financé par l'Etat.

Par cette motion, nous ne demandons pas un traitement de faveur, mais tout simplement une justice rapide, dissuasive et réparatrice. Agresser un maire, ou tout élu issu du suffrage universel, c'est aussi s'attaquer aux valeurs fondamentales de la France : la démocratie, la République et nos institutions.

Plus largement, nous restons profondément convaincus que toutes les missions de service public sont en danger si nous ne luttons pas plus fortement contre toutes ces agressions envers nos enseignants, nos sapeurs-pompiers, notre police ou la gendarmerie, nos personnels de santé mais aussi nos CCAS, nos agents municipaux pour lesquels nous demandons plus de respect à tous nos concitoyens.

La « Tolérance Zéro » doit être appliquée.

La montée de la défiance envers les élus locaux est aussi renforcée par l'attitude consumériste de nombre de citoyens, en tant que « consommateurs de services publics ».

Le maire était auparavant considéré comme un « mandataire social » gérant les affaires de la cité au nom de l'intérêt général. Il se retrouve désormais aux prises avec des citoyens qui, pour certains exigent de lui qu'il « manage » la commune et pour d'autres, qu'il rende des comptes, tout le temps et en toute transparence.

Nous avons ici un vrai défi de société à résoudre et une véritable pédagogie à développer sur la notion d'engagement au service de l'intérêt général.

Enfin, nous renouvelons aussi notre appel à mener un travail conjoint avec l'Exécutif et la Justice pour apporter des réponses à la hauteur des enjeux. Entre la prévention et le suivi pénal, tout doit être mis en œuvre : c'est désormais une urgence absolue.

La conséquence directe de ces violences, de la complexité grandissante de la fonction de maires ou encore de ces attitudes consuméristes est une explosion des démissions des élus locaux !

En France, on dénombre déjà plus de 1 300 maires démissionnaires et sur le département de Loire-Atlantique, près de 1 050 élus communaux tous confondus, maires, adjoints et élus locaux, ont rendu leur écharpe tricolore. C'est inédit et très inquiétant. En comparaison avec le mandat précédent de 2014 à 2020, 880 démissions avaient été enregistrées en six ans.

Avec cette hémorragie, c'est bien la démocratie locale qui est en danger et la situation ne cesse de s'aggraver. Sans élus, il n'y a plus de démocratie.

Alors nous disons « STOP » ensemble aux extrémistes et à toute violence contre la démocratie et les élus locaux.

Mais dès ce jour, nous réitérons publiquement notre plein et entier soutien à Yannick Morez. Encore une

fois, rien ne justifie cet acte extrêmement grave. Toutes les associations d'élus sont à la disposition du maire, comme de tout élu visé par une agression, pour le soutenir plus que jamais dans cette épreuve.

Nous espérons aussi que les pouvoirs publics tous réunis, du préfet, du sous-préfet à toutes les instances de l'Etat, de la Justice à nos forces de sécurité, accompagnés de nos sénateurs et de nos députés, sauront apporter les réponses et prendre les mesures pour que notre démocratie ne soit plus mise à mal par le comportement de certains, y compris sur les réseaux sociaux.

Est en jeu la pérennité de nos services publics et de nos communes pour que celles et ceux qui les font vivre continuent à s'y investir avec le même dévouement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette motion de soutien.

Serge DAVID : J'émets une réserve quant à cette motion. Il y a déjà eu un mort avant. Les politiques sont les premiers qui peuvent faire changer les choses. Si cela peut être réglé c'est à l'instant T. Malgré toutes les actions et tous les débats qui sont menés les choses empirent. J'émets un fort doute. Il faut que l'AMF impose une loi tout de suite. Les seuls qui peuvent faire changer les choses ce n'est pas vous ni nous, tout ça c'est du vent. C'est les députés, ceux qui votent les lois qui doivent faire changer les choses. Vous parlez des extrêmes, c'est le comportement des deux extrêmes qui est violent et qui permet à d'autres d'être violents. Les élus doivent montrer l'exemple. Quand vous regardez leur comportement à l'assemblée nationale, c'est une honte.

Gwenvaël DURET : C'est un vœu important mais je pense qu'il faut mettre une pression plus forte sur l'Etat. L'extrême droite a pu défiler sans que le préfet ne réagisse réellement, ce sont des milices qui se déplacent, je suis choqué. Je ne suis pas d'accord avec vos propos et je suis choqué qu'un élu quitte le conseil comme l'a fait votre collègue.

Pascal DUBLINEAU : Je pense que le texte ne désigne pas suffisamment les acteurs qui pourraient faire quelque chose.

Anthony BERTHELOT : Je rappelle la fin de la motion « *Nous espérons aussi que les pouvoirs publics tous réunis, du Préfet, du Sous-Préfet à toutes les instances de l'Etat, de la Justice à nos forces de sécurité, accompagnés de nos sénateurs et de nos députés, sauront apporter les réponses et prendre les mesures pour que notre démocratie ne soit plus mise à mal par le comportement de certains* », nous parlons bien de tous les acteurs de l'Etat. Le vœu est celui d'un front Républicain, ne pas vouloir s'y joindre laisse imaginer qu'on se place de l'autre côté.

Michel SOUTADÉ : Je vais choquer, mais je pense que certains élus le méritent, pas tous bien sûr, mais certains par rapport à leur comportement. Et il y en a dans cette salle mais je ne dirai pas leurs noms.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité.**

4 abstentions : Serge DAVID, Magalie ORAIN, Michel SOUTADÉ, Pascal DUBLINEAU.

Article unique : Approuve la motion de soutien à Yannick MOREZ, Maire de Saint-Brevin, et pour dire stop aux violences faites aux élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19 h.

Signatures	
Le maire, président de séance	
Les secrétaires de séance	Fabienne LEMONNIER.
	Pascal DUBLINEAU

Compte-rendu publié conformément  
à l'article L2121.25 du CGCT.